



FÉDÉRATION DE NATATION DU QUÉBEC

EXIGENCES TECHNIQUES LORS DES COMPÉTITIONS

La Fédération de natation du Québec désire rappeler les quelques règlements suivants à tous les organisateurs de compétitions autorisées et en particulier de championnats provinciaux.

CSW 1.2.1

AU COURS DES RENCONTRES SANCTIONNÉES, IL DEVRAIT Y AVOIR AU MOINS POUR CHAQUE SESSION :

1	Directeur de rencontre
1 ou 2	Juge-arbitre
1 ou 2	Starter
1	Chronométrateur en chef
2 ou 3	Chronométrateurs par couloir
1	Juge à l'arrivée en chef
2	Juges de nage
1 ou 2 par couloir	Contrôleurs de virages à chaque extrémité
1	Commis de course
1	Contrôleur
1	Secrétaire
1	Annonceur
1 ou 2	Contrôleur de la sécurité
1	Juge en chef au chronométrage électronique (si applicable)

Remarque :

Dans certaines rencontres, les officiels peuvent cumuler diverses fonctions si elles ne sont pas incompatibles.

Il est important de se rappeler que tous les postes d'officiels niveau II et plus doivent être occupés par des officiels ayant au moins suivi le stage théorique.

Le comité de direction de chacune des compétitions devra s'assurer à l'avance d'avoir des officiels compétents en nombre suffisant ou prévoir à l'avance la formation des officiels qu'il compte assigner à chacun des postes majeurs (niveau II), à chaque session.

Le comité provincial des officiels pourra supporter les clubs, dans la formation des officiels, sur demande, si la requête est effectuée dans un délai raisonnable.